Une hausse des consultations encore au détriment des patients !

La désobéissance tarifaire annoncée des syndicats de médecins généralistes

La revendication des syndicats de médecins généralistes n'est pas uniforme. Tandis que MG France réclame une équité tarifaire entre les généralistes et les spécialistes avec un tarif de consultation à 25 euros, FMF réclame sous la voix de son président Jean-Paul Hamon une action « plus violente qu'un C à 25*…. » et réitère son souhait de se rapprocher des conditions tarifaires de nos voisins européens où la consultation oscille entre 42 et 45 euros. Face à ces revendications, la Fédération Française tient à réaffirmer sa position : réfléchir à un nouveau mode de rémunération des médecins serait profitable à tous. Il est impossible d'envisager qu'une nouvelle hausse de la consultation ne soit pas gagée par une meilleure qualité de soins pour les patients !

« Janvier sera certainement chaud »

La contestation quasi unanime des syndicats des médecins libéraux à la loi de santé doublée de la revendication tarifaire donnent le ton pour le début d'année 2016 : « Janvier sera certainement chaud » annonce Jean-Paul Hamon. Les syndicats interrogent les professionnels sur ce qu'ils sont prêts à faire : « Action tarifaire – grève administrative –non application du tiers payant- fermeture du cabinet – action coup de poing » sont autant de mesures possibles évoquées. La Fédération Française des Diabétiques rappelle néanmoins que la non application du tarif conventionnel expose les médecins à des poursuites de la caisse primaire d'Assurance maladie et qu'il n'est pas acceptable qu'une hausse de la consultation s'effectue en dehors de toutes les négociations conventionnelles.

Repenser le système de rémunération des médecins

La Fédération Française des Diabétiques est aujourd'hui consciente qu'il devient indispensable de repenser le système de rémunération des médecins : l'amélioration de leur rétribution ne pourra se faire sans la contrepartie d'une plus grande efficience. La forfaitisation et la performance sont les solutions d'avenir : la rémunération à l'acte doit faire partie du passé ! La Fédération Française des Diabétiques sera proactive durant les négociations conventionnelles avec les médecins libéraux qui s'ouvriront dès février 2016 : la Fédération un acteur de la démocratie sanitaire sur lequel il faut désormais compter.

Quelques chiffres à retenir :
17 % des Français ont déjà renoncé à se soigner du fait de l'avance de frais nécessaire
Février 2016 : ouverture des négociations conventionnelles
Juillet 2017 : Généralisation du tiers payant